

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS MONETAIRE

Fonds Commun de Placement de catégorie monétaire

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

et le décret gouvernemental n°2018-748 du 7 septembre 2018

Agrément du CMF n°14-2025 du 15 mai 2025

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VALEURS MONETAIRE aura lieu le **30 mars 2026**.

FCP VALEURS MONETAIRE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination	: FCP VALEURS MONETAIRE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP ».
Type	: OPCVM de capitalisation.
Catégorie	: FCP Monétaire.
Objet	: la constitution et La gestion d'un portefeuille au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. - Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents. - Décret gouvernemental n°2018-748 du 7 septembre 2018.
Adresse	: Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 14-2025 du 15 Mai 2025.
Date de constitution	: 30 janvier 2026
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution du fonds.
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire : **TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT**
Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.

Dépositaire : **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**
70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex.

Distributeurs : **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et**
TUNISIE VALEURS - intermédiaire en Bourse

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne.

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS MONETAIRE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n° 26-1174 en date du 25 Mars 2026 conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, et de son réseau d'agences ainsi qu'à la BIAT et son réseau d'agences.